



T-ES(2015)OT1_fr

10 mars 2015

COMITE DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (T-ES)

.....

Ordre des travaux

11^e réunion

La Haye, 17-19 mars 2015

Début de la réunion : 9h30

Fin de la réunion : 18h00

Lieu : **Siège d'EUROPOL**
Eisenhowerlaan 73
Salle de réunion « Galton »

ORDRE DES TRAVAUX

Note : les pauses café auront lieu, chaque jour de la façon suivante :

- Café de bienvenue : 8h30 – 9h30
- Pause café du matin : 10h30 – 11h00 (sauf le mercredi 18 mars)
- Pause café de l'après-midi : 15h00 – 15h30

MARDI 17 MARS - MATIN (9h30 – 12h15)

1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et rapport sur l'état des ratifications de la Convention

3. Activités de renforcement des capacités et échange d'informations

3.3 Présentation d'activités d'organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales

3.3.1 Présentation par ECPAT du Projet sur la terminologie et la sémantique sur l'exploitation sexuelle des enfants et échange de vues sur le projet préliminaire de lignes directrices sur la terminologie

3.3.2 Présentation par l'UIT (Union internationale des télécommunications) de ses projets pour combattre les abus sexuels des enfants sur Internet

3.2 Informations actualisées sur les initiatives de la Campagne UN sur CINQ

MARDI 17 MARS – APRES-MIDI (13h45 – 18h00)

3. Activités de renforcement des capacités et échange d'informations

3.1 Débriefing de la visite d'étude à Europol sur le renforcement des capacités (tenue le 16/03/15)

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2.4 Examen du projet d'avis sur l'article 23 (« Sollicitation d'enfants à des fins sexuelles ») de la Convention de Lanzarote en vue de son éventuelle adoption

MERCREDI 18 MARS – MATIN (9h30 – 12h30)

4. Procédures et stratégies

4.4 Définition des priorités que le Comité de Lanzarote souhaite intégrer dans la prochaine Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant

4.5 Echange de vues sur une éventuelle contribution du Comité de Lanzarote à l'événement inter-régional de haut niveau sur la violence à l'encontre des enfants (18-19 juin 2015)

3. Activités de renforcement des capacités et échange d'informations

- 3.5 *Grooming*, Article 23 tel que mis en œuvre par les Pays-Bas (mini symposium organisé par les autorités néerlandaises) (10h30-12h30)

(déjeuner offert par le ministère de la Sécurité et de la Justice des Pays-Bas)

MERCREDI 18 MARS – APRES-MIDI (14h00 – 18h00)

4. Procédures et stratégies

- 4.1 Elections : Président(e) et Bureau
- 4.2 Nomination de Rapporteurs pour les questions 2, 4, 6 et 7 du questionnaire thématique

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- 2.1 Réponses aux questionnaires : état des lieux
- 2.2 1^{er} cycle de suivi – poursuite de l'analyse des réponses au questionnaire thématique (« Les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance »)
- Question 1 : « Collecte de données »
 - Question 14 : « Enquêtes et procédures adaptées aux enfants »

JEUDI 19 MARS – MATIN (9h30 – 12h15)

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- 2.3 Echange de vues sur le 1^{er} avant-projet de rapport de mise en œuvre

4. Procédures et stratégies

- 4.3 Révision des règles de procédure du Comité de Lanzarote

JEUDI 19 MARS – APRES-MIDI (13h45 – 18h00)

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- 2.4 Examen du projet d'avis sur l'article 23 (« Sollicitation d'enfants à des fins sexuelles ») de la Convention de Lanzarote en vue de son éventuelle adoption (suite)

3. Activités de renforcement des capacités et échange d'informations

- 3.4 Participation du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs

5. Divers